LA MAJORITÉ A TRAVERS LES ÂGES

Il convient de distinguer deux majorités bien différentes :

➔ *LA MAJORITÉ MATRIMONIAL ou PUBERTÉ LÉGALE*

C'est-à-dire l'âge au-dessous duquel on n'a pas le droit de se marier :

- JUSQU'EN 1792 : de 12 ans POUR LES FILLES et 14 ans POUR LES GARCONS
- A PARTIR DE 1792 : 13 et 15 ans
- Actuellement : 15 et 18 ans

Pour se marier avant cet âge il faut une dispense du juge.

➔ *ET LA MAJORITÉ LÉGALE POUR LE MARIAGE SANS L'ACCORD DES PARENTS*

- de 1556 au 19/09/1792	30 ans pour l'époux
	25 ans pour l'épouse
- du 20/09/1792 au 20/03/1804	21 ans pour les époux
- du 21/03/1804 au 20/06/1907	25 ans pour l'époux
	21 ans pour l'épouse
- du 21/06/1907 au 04/07/1974	21 ans pour les époux
- depuis le 05/07/1974	18 ans pour les époux

Dans les actes d'états civils post révolutionnaires, petit à petit les actes sont complètement remplis et les dates de naissance des mariés indiquées.